

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

La

MORALITÉ PUBLIQUE

Programme de moralisation pour les groupes
d'Action catholique et les oeuvres auxiliaires

par

le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.



PRÉFACE

de M. le chanoine Laurent Morin
Aumônier national d'Action catholique

Décembre 1945

N° 383

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

31
E34
W-383
L945

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
- 7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclique « Rerum notarum ».* S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Guoin, P.S.S.
30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Guoin, P. S. S.
55. *Le Complot coopératif.* Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale.* Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer.* XXX
103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Elapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafliche
125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager.* Abbé Arm. Beaugard
130. *Le Domaine rural canadien.* G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.* Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma.* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques.* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoin
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi

PRÉFACE

La présente brochure, écrite par un homme de vaste expérience dans les divers domaines de la moralité publique, fournit une synthèse sur les principaux agents d'éducation morale sur notre peuple; elle expose à la fois les causes de démoralisation dues à ces puissants organismes de pénétration comme aussi les remèdes à apporter à chacun de ces problèmes.

C'est l'intention du Comité national d'Action catholique de coordonner tous les efforts des individus et des groupements catholiques en vue d'assainir notre vie morale et d'introduire une éducation fortement chrétienne.

Aussi suis-je heureux de recommander tout particulièrement cette brochure à tous ceux qui veulent, par une action réfléchie et décidée, travailler à édifier une société authentiquement chrétienne de pensée, de sentiments et de conduite morale.

Laurent MORIN, *chan.*,
Aumônier national d'Action Catholique.

Tous ensemble, dans une généreuse rivalité, efforcez-vous de réintégrer et de rétablir parmi nous la *moralité* en toutes choses, dans l'éducation des enfants, dans la formation d'une jeunesse chaste, saine, sincère, saintement fière et jalouse de sa vertu. En toutes choses, dans la vie du travail, les divertissements, le repos, l'athlétisme. Autrement, l'honneur chrétien du peuple et la dignité humaine même disparaîtront, car « Dieu ne nous a pas destinés à l'impureté mais à la sanctification ».

PIE XII.

Imprimi potest : Antonio DRAGON, S. J.—
Nihil obstat : Honorius RAYMOND, S. J.,
cens. dioc.—*Imprimatur* : † J.-C. CHAUMONT, évêque d'Arena, auxiliaire de
Montréal, 11 décembre 1945.

LA MORALITÉ PUBLIQUE

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

La question de la moralité publique a toujours inquiété les pasteurs des âmes. Papes, évêques, curés et missionnaires n'ont cessé de s'en occuper.

Ce n'est pas un problème confiné à telle époque, à tel pays, à telle classe de citoyens. Il se pose partout et en tout temps. Il tient à la nature humaine elle-même. Il naît de ses passions et grandit avec leur exploitation.

Si l'homme ne se domine pas, si la religion ne vient freiner en lui les mauvais instincts, s'il ne trouve dans la prière et les sacrements des sources d'apaisement et d'énergie, le courant de l'impureté a vite fait de l'emporter.

Et même protégé par ces moyens surnaturels, il lui faut lutter contre les assauts que lui livrent à la fois les profiteurs du vice et les suppôts du prince des ténèbres.

L'appât du gain inonde les marchés de vêtements immodestes, d'images obscènes, de brochures lascives. C'est parce que ce commerce paie que tant d'agents séducteurs sollicitent la foule.

Mais le profit matériel n'est pas seul en cause. Des textes authentiques révèlent que les loges maçonniques n'hésitent pas à favoriser la perversion morale pour enlever plus facilement ses fidèles à l'Église¹.

Ainsi trois forces: les passions, l'esprit de lucre, la haine de la religion, s'unissent pour corrompre les âmes.

De tous les temps et de tous les pays, l'immoralité sévit cependant à l'heure actuelle de façon particulièrement intense. Et le Canada est loin d'échapper à ce fléau.

En 1927, l'épiscopat de la province ecclésiastique de Québec publiait une lettre pastorale collective sur le fléchissement de la moralité. « A tous les degrés de l'échelle sociale, déclaraient les évêques, le naturalisme s'affirme par une passion de jouissance qui glorifie la chair, malgré les préceptes du christianisme, déificateur de l'esprit. Ces tendances païennes s'affirment

1. Cf. DESJARDINS, S. J.: *Si les femmes voulaient*; TALBOT, Mlle: *Ce que femme veut*.

particulièrement dans les modes immorales, accueillies avec faveur comme si la modestie n'était qu'un vain mot; dans les danses inconvenantes ou lascives qui tuent la pureté et sèment le scandale; dans les spectacles corrupteurs offerts par des théâtres et des cinémas qui ne tendent trop souvent qu'à réveiller les instincts les plus pervers et les plus grossiers de la nature déchuée. »

En 1930 le cardinal-archevêque de Québec revenait à la charge: « Ne dirait-on pas qu'une conjuration des forces du mal s'est appliquée à introduire insolemment dans la société chrétienne les mœurs profanes et les habitudes voluptueuses? Hélas! elles ont recruté trop de malheureuses victimes! Il semble même que l'on ait parfois tenté de concilier ce qui est inconciliable: l'esprit du Christ et l'esprit de Satan. Quel lamentable spectacle pour des âmes vivant leur foi que le mélange sacrilège de pratiques pieuses et d'actes scandaleux qui s'étalent à leur regard. Des chrétiennes, convives du Christ, le matin, à la table sainte, s'affichaient, le soir, en esclaves du démon au théâtre et dans les réunions mondaines. Oublieuses de leurs engagements sacrés, elles obéissaient servilement aux maximes des ennemis de la Croix du Christ. »

Plus récemment, en 1944, c'est l'évêque de Saint-Hyacinthe qui écrit: « Vos pasteurs sont inquiets de la poussée formidable du vice de l'impureté s'attaquant surtout à la famille. Et notre gouvernement canadien lui-même a demandé, en ces derniers temps, une campagne d'éducation chrétienne pour balayer les maladies honteuses qui ravagent chez nous pendant cette guerre, pourtant assez horrible par ailleurs. Les corps sont atteints par le vice honteux, mais les âmes surtout ont à souffrir de la lèpre du péché vilain. »

Que d'autres avertissements épiscopaux, que d'admonitions sacerdotales ont dénoncé le même mal. Ainsi *le Progrès du Saguenay* du 29 novembre dernier publiait un vigoureux article où son directeur, le chanoine Calixte Tremblay, rappelait ces paroles de Pie XII aux catholiques américains: « Un noir courant de paganisme, plus puissant que les flots du Mississipi, traverse les peuples aujourd'hui, emportant dans son élan les journaux, les magazines et minant jusqu'aux fondements de la culture et de l'éducation chrétienne. »

Et l'auteur continuait: « Les soldats qui reviennent d'Europe n'ont rien d'édifiant à nous raconter sur la tenue morale des divers théâtres où ils ont évolué!... Chez nous, est-ce mieux? »

Nous sommes attaqués à feu roulant: résistons-nous? Nous voyons les mœurs fléchir à vue d'œil; nous buvons la sensualité, l'amour impur qui se distillent à toutes les pages des revues, par nombre de programmes radiophoniques! Nous tolérons les modes, les façons de vivre, de fréquenter, de s'amuser qu'impose la civilisation décadente qui nous encercle chaque jour de plus en plus...

« Que faisons-nous pour réagir?... Comment, si nous avons de l'honneur, pouvons-nous souffrir que s'étalent en public les productions les plus malpropres importées des États-Unis ou de Toronto?... Pourquoi ne flagellons-nous pas ces artistes qui bafouent à la journée tout ce qu'il y a de plus respectable?...

« Si variées sont les façons qu'à la démoralisation de se présenter, qu'on n'en peut croire ses yeux, ni ses oreilles. Récemment, un groupe de jeunes nous adressaient une revue des plus malpropres, confisquée à des jeunes gens de paroisse rurale, qui étaient abonnés et tâchaient d'abonner, et faisaient profiter les jeunes filles du sale contenu de cette publication! C'est une méthode: il y en a cent autres... »

Le clergé n'est pas le seul à s'alarmer de cette situation. La Ligue catholique féminine n'a-t-elle pas été fondée, il y a quelques années, par d'excellentes chrétiennes, pour lutter précisément contre l'immodestie? Son bulletin, ses campagnes, ses congrès ne cessent de signaler l'immoralité grandissante¹:

De son côté, la J. O. C. faisait les constatations suivantes, lors de sa session intensive, tenue en juillet 1945: « Il est évident que l'immoralité s'étale avec une audace toujours croissante. Les modes prônent un déshabillé qui est une provocation effrontée. Les journaux, les revues, les magazines nous déversent à flot continu, à côté de textes crapuleux, les gravures les plus suggestives, les plus indécentes. Les agences de publicité surtout sont passées maîtresses dans ce honteux métier d'aiguïser la plus malsaine curiosité. Nos magasins canadiens-français et catholiques ne se font pas scrupule de garnir leurs vitrines de toutes ces saletés. Pour annoncer des savons, tabacs, produits pharmaceutiques, on représente la femme dans les poses les plus inconvenantes, répondant ainsi au mot d'ordre maçonnique: « Tuons la morale chez la femme et nous abattons la religion. »

1. C'est ainsi que, le 7 novembre dernier, le Comité diocésain des Trois-Rivières consacrait sa journée d'étude annuelle à ce sujet.

Une croisade s'impose donc de la part de tous les groupements qui s'intéressent au bien-être moral de notre population.

A cette campagne l'Action catholique est particulièrement tenue. Pie XI, dans une de ses plus importantes lettres, *Quae Nobis*, adressée au cardinal Bertram, lui confie le soin « de maintenir et de défendre les fondements du salut et du bonheur des peuples que sont l'intégrité des mœurs, la pureté de la vie domestique ». Et s'adressant aux dirigeants de l'Action catholique de Rome, le 19 avril 1931, il leur dit : « Non seulement les questions de moralité individuelle et domestique, mais encore les questions relatives aux problèmes plus vastes concernant la moralité sociale, ne peuvent échapper à l'activité apostolique de l'Église et ainsi, dans les conditions et proportions requises, à l'Action catholique, qui entend être la collaboratrice de cet apostolat. »

L'appel de Pie XII au même groupement, et par lui à ceux du monde entier, le 18 mars 1945, est non moins pressant : « Tous ensemble, dans une généreuse rivalité, efforcez-vous de réintégrer et de rétablir parmi nous la moralité en toutes choses, dans l'éducation des enfants, dans la formation d'une jeunesse chaste, saine, sincère, saintement fière et jalouse de sa vertu. En toutes choses, dans la vie du travail, les divertissements, le repos, l'athlétisme. Autrement, l'honneur chrétien du peuple et la dignité humaine même disparaîtront, car « Dieu ne nous a pas destinés à l'impureté mais à la sanctification. »

C'est pour répondre sans doute à ces directives que le Comité national d'Action catholique du Canada, encouragé par l'épiscopat, lance une campagne intense de moralisation chrétienne. Le programme qu'il a soigneusement élaboré comprend huit points qui constituent, comme il le déclare, autant de « problèmes nationaux de moralité chrétienne au Canada français » : modes; presse; radio, théâtre, cinéma; épargne et boisson; loisirs; relations sociales; famille et pureté chrétienne; élections.

Nous voudrions, afin d'aider les groupements d'Action catholique et les œuvres auxiliaires à mener vigoureusement cette campagne, étudier ces divers problèmes et, le mal constaté, essayer d'indiquer pour chacun le remède approprié. Nous nous contenterons dans cette brochure des trois premiers problèmes : les modes; la presse; le cinéma, le théâtre et la radio.

I. — Les modes immodestes

Les modes féminines ont toujours été pour la moralité une pierre d'achoppement. Lancées par des commerçants dont le principal souci est de faire de l'argent, elles ignorent trop souvent les règles élémentaires de la modestie. Il en est même qui constituent une provocation directe au mal.

Que des femmes de mœurs douteuses s'en parent volontiers, on le comprend. Il y a lieu de s'étonner quand des personnes honnêtes les imitent. Mais la surprise devient de la stupéfaction lorsque de vraies chrétiennes, d'excellentes épouses, de bonnes mères de famille poussent l'inconscience jusqu'à suivre elles-mêmes le courant.

Or, il en est malheureusement ainsi. Les interventions répétées de nos chefs spirituels, les ordonnances qu'ils ont dû établir pour l'entrée à l'église et la réception des sacrements attestent qu'il s'agit bien d'un mal qui a pénétré la société catholique.

Le 12 janvier 1930, la Sacrée Congrégation du Concile publiait, à la demande du Souverain Pontife, une Instruction adressée aux évêques et destinée à combattre les ravages de ce fléau chez les fidèles.

S. Ém. le cardinal Rouleau, alors archevêque de Québec, fit connaître l'important document à ses ouailles dans un mandement publié à la fin de l'année. « Chargée, écrit-il, de maintenir la discipline dans le peuple fidèle, cette Congrégation rappelle d'abord les règles fondamentales de la modestie et les efforts énergiques de Sa Sainteté Pie XI pour combattre la licence des habits féminins. Puis, au nom du Saint-Siège, elle exhorte les pasteurs, les prédicateurs, les parents et les éducateurs à lutter d'un commun effort contre l'indécence des toilettes, jusqu'à ce qu'une conception plus chrétienne ait réformé les mœurs et fait disparaître les égarements que nous déplorons de nos jours. L'Instruction indique enfin les sanctions à prendre dans les cas qui les exigeront.

« Le document pontifical prescrit donc aux curés et aux missionnaires de saisir toutes les occasions favorables d'avertir les femmes de la grave obligation qu'elles ont de ne porter que des vêtements modestes, et de renoncer à ces déshabillés aussi nuisibles à la santé du corps que funestes à la vertu des âmes.

« En effet, n'ont-elles pas le devoir impérieux de fuir ces modes meurtrières, causes de tant de maladies souvent incurables, et de favoriser par une irréprochable tenue l'honnêteté des mœurs publiques ? Que les prédicateurs exposent avec puis-

sance et clarté à leurs auditoires que les femmes, sous prétexte d'élégance, ne peuvent ni ruiner leurs forces, ni devenir une occasion de péché pour leur prochain; qu'il y a telles mises extérieures qui sont vraiment provocantes, encore que celles qui les portent ne s'en rendent pas un compte bien exact. Mais averties avec autorité par la hiérarchie des pasteurs, depuis le Pape jusqu'au plus humble prêtre, elles ne pourront invoquer comme excuse de leur conduite l'ignorance des péchés qu'elles font commettre. »

Et après avoir exposé chacun des articles de l'Instruction, Son Éminence termine par ce touchant appel: « Trêve donc de prétextes plus ou moins spécieux pour légitimer des usages que réprouve la conscience d'un catholique éclairé. Que l'on ait la fierté de s'arracher à la tyrannie des modes malsaines; que l'on ait le courage d'exiger des couturiers et des fournisseurs des modèles qui respectent à la fois la vertu et le bon goût. A ce régime, les âmes croîtront en grâce et en mérite. Notre peuple, fidèle à la loi de Dieu, grandira dans une atmosphère de lumière et de pureté capable de favoriser l'épanouissement des qualités que lui a prodiguées la munificence de l'Éternel.

« Si l'on invoque pour persévérer dans le désordre dénoncé avec tant d'énergie un certain souci de vogue ou de beauté ou encore des préoccupations financières, nous ne pouvons oublier qu'aucun progrès artistique ou matériel ne peut être une compensation suffisante pour le mal opéré par la décadence des mœurs. Sous un vernis plus ou moins brillant se cache alors le ver rongeur qui prépare la ruine prochaine des races amollies. Aux nations les plus vaillantes cette civilisation mensongère enlève rapidement les austères vertus qui sont le généreux ferment de leur force et de leur grandeur. De ce malheur Dieu préserve un peuple auquel il a témoigné tant de miséricorde, et qui Lui doit de demeurer à jamais dans son amour par l'observance de ses commandements! Tel est le souhait qui s'échappe de Notre cœur pour Nos très chers diocésains à l'approche des solennités de Noël et du Nouvel An, et que Nous confions aux bénédictions du doux Enfant, Sauveur du monde. »

Ces paroles ont-elles été entendues? On ne saurait nier qu'elles aient produit quelque effet bienfaisant, mais la chair est faible... Et l'Église a dû faire entendre de nouveau sa voix maternelle. Ne rappelons ici que cette admirable allocution de Pie XII adressée à la Jeunesse d'Action catholique féminine le 22 mai 1941. Le Pape félicite ses membres de la croisade

qu'elles ont entreprise « contre les ennemis de la morale catholique, contre les périls que créent aux bonnes mœurs les flots puissants de l'immoralité qui débouchent dans toutes les rues et envahissent toutes les classes sociales ».

Et il continue: « Qu'aujourd'hui un tel péril existe partout, ce n'est pas le cri de la seule Église; parmi les hommes étrangers à la foi chrétienne, les esprits les plus clairvoyants et soucieux du bien public en dénoncent hautement les épouvantables menaces pour l'ordre social et pour l'avenir des nations: les excitations à l'impureté qui vont présentement se multipliant empoisonnent les racines de vie, alors que le frein du mal est affaibli par l'indulgence d'une partie de plus en plus étendue de la conscience publique, aveugle en face des désordres moraux les plus répréhensibles. »

Ces désordres, Pie XII les esquisse rapidement: « vêtements si exigus ou tels qu'ils semblent faits plutôt pour mettre davantage en relief ce qu'ils devraient voiler, parties de sport qui se déploient dans des conditions de vêtements, d'exhibitions et de camaraderie inconciliables avec la modestie même la moins exigeante; danses, spectacles, auditions, lectures, illustrations, ornements, où la manie du divertissement et du plaisir accumule les périls les plus graves ».

Voilà ce que les jeunes filles catholiques doivent combattre par leurs paroles et leur exemple. Elles le peuvent sans se mettre au ban de la société: « Dieu ne vous demande pas de vivre en dehors de votre temps, de rester indifférentes aux exigences de la mode au point de vous rendre ridicules en vous habillant à l'encontre des goûts et des usages de vos contemporaines, sans vous préoccuper de ce qui leur plaît... Ce que Dieu vous demande, c'est de vous souvenir sans cesse que la mode n'est pas ni ne peut être la règle suprême de votre conduite; qu'au-dessus de la mode et de ses exigences il y a des lois, des principes supérieurs et immuables, qui ne sauraient être sacrifiés au gré du plaisir ou du caprice... Certaines jeunes filles diront peut-être que telle façon de vêtement est plus commode et plus hygiénique: mais si elle devient pour le salut de votre âme un péril grave et prochain, elle n'est certainement pas hygiénique pour votre esprit: vous avez le devoir d'y renoncer. »

Les mères aussi ont ici leurs responsabilités: « O mères chrétiennes, si vous saviez quel avenir d'angoisses et de périls, de hontes mal contenues vous préparez à vos fils et à vos filles en les accoutumant imprudemment à vivre à peine couverts,

en leur faisant perdre le sens de la modestie, vous rougiriez de vous-mêmes et vous redouteriez l'injure que vous vous faites à vous-mêmes et le tort que vous causez aux enfants que le ciel vous a confiés pour les élever chrétiennement.

« Et ce que Nous disons aux mères, nous le répétons à nombre de femmes croyantes et mêmes pieuses, qui, acceptant de suivre telle ou telle mode audacieuse, font, par leur exemple, tomber les dernières hésitations qui retiennent une foule de leurs sœurs loin de cette mode qui pourra devenir pour elles une source de ruine spirituelle.

« Tant que certaines toilettes provocantes restent le triste privilège de femmes d'une réputation douteuse et quasi le signe qui les fait reconnaître, nul n'osera les adopter; mais dès qu'elles seront portées par des personnes au-dessus de tout soupçon, on n'hésitera plus à suivre le courant, un courant qui entraînera peut-être aux pires chutes ¹. »

Ces sages observations ne décrivent-elles pas nos propres mœurs? Ne s'appliquent-elles pas à un bon nombre de femmes et de jeunes filles catholiques de chez nous? Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. D'ailleurs, plusieurs des témoignages que nous avons cités plus haut — ceux de Mgr Douville, du chanoine Tremblay, de la J. O. C. — sont tout récents. Ils signalent même des modes nouvelles, inconnues autrefois. Ainsi « les *shorts*, écrit l'évêque de Saint-Hyacinthe, immodestes de par leur nature même, doivent être absolument bannis de nos mœurs. Et nous louons les autorités civiles qui portent contre l'usage de ce vêtement féminin des règlements prohibitifs ² ».

1. Cette remarquable allocution a paru en un feuillet de huit pages dans l'Actualité en Tracts, à l'École Sociale Populaire.

2. Son Excellence dénonce aussi « dans le costume des enfants, la robe trop écourtée, la nudité complète des bras et des jambes, quand cela ne va pas jusqu'à celle du torse. Ces pauvres enfants, — comment une mère chrétienne peut-elle l'oublier, — scandalisent ainsi, et souvent, leurs petits frères, sans le savoir.

« De même pour les hommes, aller le torse nu en public ou porter un pantalon ou un maillot collant trop abrégé constituent des infractions à la vertu de modestie, quand ils ne sont pas des occasions de péché, en pensée ou en désir, pour le prochain. » Son Excellence est revenue sur ces divers points dans ses allocutions au Congrès du Tiers-Ordre franciscain sur la modestie tenu à Saint-Hyacinthe le 14 octobre 1945. Elle a donné alors ce mot d'ordre: « Le vêtement pour le corps, le corps pour l'âme, l'âme pour Dieu. »

Signalons encore un communiqué de l'archevêché de Québec, paru dans l'Action catholique du 28 juin 1945, et dont voici le premier paragraphe: « Son Éminence rappelle avec instance à tous les fidèles l'obligation grave de protéger les mœurs chrétiennes parmi nous. A cet effet, Son Éminence enjoint aux mères de famille de cultiver la pudeur chez les enfants, et de leur inculquer des habitudes de piété et de modestie qui fortifient en eux la précieuse vertu de pureté, condition de toute

Outre, en effet, la croisade par la parole et l'exemple, si fortement recommandée par le Pape, surtout quand elle se fait non isolément mais en groupe, il faut parfois, quand les abus l'exigent, avoir recours à l'autorité civile. Quelques-uns s'en scandalisent. Ils nient que de telles choses soient de sa compétence. Ils en appellent à la liberté. Ces gens sont les premiers quand il ne s'agit plus de valeurs spirituelles à sauvegarder, mais de simples avantages matériels, — instruction obligatoire, soins de l'enfance, — à réclamer l'intervention des pouvoirs publics. Expliquez, si vous le pouvez, leur logique.

Une des occasions les plus propices aux modes immodestes, au manquement à la modestie, ce sont les plages. Les honnêtes citoyens ont senti le besoin dans tous les pays de s'organiser pour se protéger contre l'immoralité qui s'y donne libre cours.

Nous reproduisons ici à titre de modèle, parce qu'il contient tout un plan de campagne qui peut servir aussi en d'autres occasions, le tract qui fut répandu en 1934 à travers toute la France.

Lutte contre l'immoralité des plages

La Ligue féminine d'Action catholique, l'Union des associations de défense de la moralité publique, la *Revue des lectures*, d'un commun accord, entreprennent, avec le concours des militants et militantes des régions intéressées, la lutte contre l'immoralité des plages.

Cette campagne s'impose, tout le monde le reconnaît. Mais que faire ?

Voici, à ce sujet, quelques considérations dont nos lecteurs et lectrices pourront tirer parti.

I. — PLAN GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS

1° Avis préliminaires

Au point de départ, une volonté ou un groupement. Si un groupement n'existe pas déjà, une volonté le créera. Ne comptât-il que deux ou trois personnes associées pour le même but et résolues à l'atteindre, ce groupement pourra immédiatement se mettre à l'œuvre. Que faire et comment procéder ?

Il n'est pas possible de proposer une méthode d'une application générale. Voici donc des indications qui pourront être, les unes ou les autres, utilisées selon les circonstances, et après examen, dans la plupart des plages.

dignité humaine et rempart de la famille. Il va de soi que tous les chrétiens devraient lutter contre l'envahissement des modes suggestives et des libertés immorales. On doit noter que les vêtements appelés *shorts* ne sont pas admis par la décence chrétienne même pour les lieux d'amusements. »

2° *Mettre en mouvement l'autorité publique*

Demander au maire (soit par lettre signée de quelques notables, d'une ligue de pères de famille, ou d'un groupement quelconque, soit par voie de pétition), de prendre un arrêté réglementant le bon ordre, la sécurité et la décence à la plage et à la ville.

Ne pas s'imaginer que les maires usent volontiers de leurs pouvoirs. La plupart, au contraire, même s'ils sont « bien pensants », se déroberont à leurs devoirs, par pusillanimité, par préjugé, par insouciance. De la tactique donc, de l'énergie et de la persévérance.

Si un arrêté intervient, en savoir gré au maire et le lui dire; en surveiller et, au besoin, en exiger l'application. Il faut que les arrêtés ne restent pas lettre morte, comme il n'arrive que trop souvent; il faut que les fautes soient réprimées par des procès-verbaux et des poursuites.

Si nul arrêté n'intervient, saisir l'opinion par des pétitions, des affiches, des tracts, une campagne de presse; adresser une plainte au préfet et au ministre de l'Intérieur.

3° *Faire appel aux intérêts locaux*

En termes plus précis, intéresser à cet assainissement moral les syndicats d'initiative: les hôteliers et commerçants de la localité, et aussi les personnes et groupements qui représentent ou façonnent l'opinion publique.

Leur montrer ou leur rappeler que ce ne sont pas les viveurs seuls, les casinos et les lieux de plaisirs suspects qui font la prospérité des plages; mais bien plutôt et surtout les familles qui s'installent, et reviennent chaque année, et entre temps se font naturellement les propagandistes des plages où elles trouvent repos et agrément;

leur suggérer d'agir en conséquence, et spécialement de coopérer avec les familles et le maire à la bonne tenue de la plage et à la décence publique, comme ils le font pour la sécurité des baigneurs et leur confort matériel;

leur intimier, éventuellement et à propos, la ferme résolution où l'on est de quitter la plage, et de la faire désertter, si la bonne tenue n'y est pas assurée;

leur mettre sous les yeux la liste (qui sera dressée) de toutes les plages recommandées aux familles, aux œuvres, aux colonies de vacances, et à tous les gens de bonne éducation; faire connaître cette liste par la voie de la presse et par d'autres moyens de publicité.

4° *Conquérir l'opinion*

Saisir, éclairer et nous concilier l'opinion publique. On créera ainsi un climat favorable. C'est là un point essentiel, pour réussir. N'avoir pas l'opinion pour soi, c'est s'obliger à naviguer contre le courant.

Captions donc le courant, et dirigeons-le vers le but. Par tous les moyens, par la presse surtout, qu'il faut solliciter et encourager, par celle de Paris et par celle de la région ou de la ville, par nos relations, par nos influences, par notre argent; par des affiches bien faites et posées en temps opportuns.

L'opinion une fois conquise saura bien notifier à l'autorité publique sa volonté, réclamer hautement l'assainissement des plages, et inspirer aux dirigeants qui hésiteraient, par son action même et éventuellement son appui, le courage nécessaire.

5° *Former des consciences chrétiennes*

Un point capital. Instruire de leurs devoirs les catholiques pratiquants et les personnes pieuses; les convaincre; les déterminer à résister, à réagir et à lutter.

Obtenir du moins que cesse le scandale donné un peu partout, la saison dernière, par de bons chrétiens et de bonnes chrétiennes.

A cette fin, solliciter le concours ou du moins l'agrément du clergé de la paroisse; organiser, là où elles sont possibles, des conférences ou des causeries; répandre en abondance des tracts appropriés, soit dans les œuvres, soit à la porte des églises, soit dans les villes, soit dans les hôtels à clientèle catholique; multiplier les avis individuels; recruter des « noyauteurs » et des « noyauteuses », et leur enseigner les bonnes méthodes de noyautage.

6° *Recourir à la prière*

A ces conditions, nos efforts réussiront-ils? « Contraints de juger les choses par ce qui résulte des événements, et aussi par ce qui n'en résulte pas, que nous reste-t-il à faire? Premièrement, prier; deuxièmement, prier; troisièmement, encore prier. » Ainsi s'exprimait le Souverain Pontife dans son allocution de Noël 1933. Ce conseil du chef suprême s'impose à notre attention, dans la circonstance, avec une force particulière.

La Ligue catholique féminine du Canada a mené sur ce terrain une vigoureuse campagne couronnée de succès incontestés. Sans doute, tous les abus n'ont pas disparu. Il faudra toujours veiller et lutter. Mais bien des consciences qui s'abandonnaient ont été ramenées à leur devoir. Aux hommes de bonne volonté, des armes ont été indiquées pour protéger leur milieu. A tous, des directives nettes ont été données par les autorités religieuses.

Le respect de la moralité sur les plages, comme d'ailleurs dans l'intérieur des municipalités, peut être obtenu par tout groupe tenace et bien discipliné. Cette question relève des autorités municipales, que les citoyens se sont eux-mêmes choisies. A ceux-ci d'agir en conséquence¹.

1. Cf. ARCHAMBAULT, S. J.: *Les Objectifs de l'Action catholique*, pp. 137-151. On trouvera dans ce chapitre, outre un exposé plus détaillé de la question, l'importante ordonnance de S. Ém. le cardinal Villeneuve sur ce sujet et le texte d'un règlement municipal conforme à la loi et dont peuvent s'inspirer toutes les municipalités pour faire observer la moralité et le bon ordre sur leur territoire.

II. — Presse ou littérature

Il serait superflu d'insister ici sur l'influence que la littérature exerce sur les esprits et les cœurs. Notre époque est surtout sensible à ces publications populaires vendues à bon marché, qui, sous la forme de revues, magazines, journaux illustrés, « comiques » (*funny papers*), brèves histoires d'amour ou d'aventure, s'introduisent dans presque tous les foyers.

Ce pourrait être un puissant instrument pour le bien. Malheureusement, l'appât du gain a poussé des gens sans scrupules à battre monnaie sur les plus viles passions. Et une littérature légère, sensuelle, obscène même, pullule dans tous les pays.

Avant la guerre, la France nous inondait de ces publications malsaines. Puis ce furent les États-Unis. Quelle paroisse ne compte actuellement un ou plusieurs dépôts: restaurants, débits de tabac, pharmacies, où s'étalent ces brochures en langue anglaise, à couverture criarde, que dévore la jeunesse des deux sexes? Enfin quelques-uns des nôtres ont fini par se mettre de la partie. Des maisons canadiennes-françaises — au moins de nom — publient maintenant de courtes nouvelles sous des dessins et des titres aguichants. Les histoires de détectives, comme aux États-Unis, y sont nombreuses.

Tout, sans doute, dans cette abondante production, n'est pas absolument mauvais. Les insignifiances y occupent une bonne place. La part, cependant, des histoires licencieuses est large. Rien, parfois, ne les fait soupçonner. Ni le nom de l'auteur, ni le titre de la brochure, ni le dessin qui en orne la couverture. Un jeune homme ou une jeune fille, en quête d'une saine distraction, peuvent les acheter sans se douter du poison qu'elles contiennent. Le mal pénètre ainsi subrepticement en eux. Pour plusieurs il sera mortel.

Des mesures de protection s'imposent. Elles devraient, dans les circonstances, venir des pouvoirs publics. Ils agissent quand des épidémies se déclarent ou que de la nourriture avariée est mise en circulation. Qu'on se rappelle l'enquête encore récente tenue à Québec et l'indignation que souleva la défaillance des inspecteurs des viandes dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Les âmes ne valent-elles pas les corps? Et si des lois protègent les santés corporelles, ne doivent-elles pas s'occuper aussi des santés morales? Le code criminel contient, il est vrai, un article qui prohibe la vente des publications « obscènes ». Mais ce seul mot est peu explicite. Il donne lieu à des diver-

gences d'opinion. Aucun organisme, en outre, n'est officiellement chargé de surveiller l'observation de cette défense¹.

Devant cette vague de publications immorales, plusieurs pays ont rendu leur législation plus sévère ou plus claire. La France, dans son code de famille adopté en 1939, condamne « tout imprimé contraire aux bonnes mœurs » et prévoit pour chaque offense des peines plus considérables. L'Australie ajoute aux ouvrages obscènes, déjà prohibés, « ceux qui tendent à corrompre les personnes susceptibles de subir les influences immorales ou qui accordent une attention indue au crime et aux choses sexuelles »; elle augmente en outre les amendes. L'Irlande a légiféré aussi dans ce sens.

Notre pays ne pourrait-il suivre ces exemples? Ne pourrait-il rendre la loi plus efficace en l'adaptant aux circonstances nouvelles, en imposant des sanctions plus élevées? C'est un simple député qui, par son courage, a obtenu du parlement australien d'importantes modifications. Ne s'en trouvera-t-il pas un dans notre députation catholique pour avoir le même souci moral? Il recevrait l'appui de tous nos groupements bien pensants².

Mais, outre cette action législative, parallèlement à elle je dirais, l'action des individus groupés entre eux s'impose.

On n'ignore pas au Canada la belle lutte entreprise sur ce terrain par nos coreligionnaires des États-Unis. Ils ont fondé, en 1938, la *National Organization for Decent Literature* (N.O.D.L.). Leur méthode est simple. Un bureau central se tient au courant de tous les magazines en circulation. Il les fait recenser au point de vue moral par des personnes qualifiées. Ceux qu'elles jugent dangereux sont inscrits sur une liste spéciale. Cette liste, constamment tenue à jour, est adressée chaque mois aux comités paroissiaux. A ceux-ci revient la charge de protéger leur milieu contre les magazines condamnés³.

1. Telle quelle, cependant, notre loi offre aux magistrats consciencieux, devant une preuve claire, une arme qui peut leur permettre, en attendant des dispositifs plus avantageux, de réprimer les délits. On peut citer, à titre d'exemple, le jugement rendu récemment à la Cour des Sessions de la Paix de Montréal, par l'honorable juge T.-Adélard Fontaine.

2. Les journaux nous apprennent que le député de Wellington-Sud vient de proposer un amendement au code criminel déclarant prohibés les magazines « qui représentent sur leur couverture une personne pointant une arme offensive en direction d'une autre personne ». Il veut ainsi faire disparaître une des causes de la délinquance juvénile. L'acte est louable, mais il est trop restreint. Comme l'écrivait un journaliste: « Il faudrait aller plus loin que les couvertures de magazines pour diminuer la criminalité juvénile. Sauver la face, c'est quelque chose; mais qui osera dire que cela suffit? »

3. Voici les cinq titres sous lesquels ont été classées les publications dangereuses:

1^o Les écrits qui glorifient le crime et les criminels et leur attribuent des figures de héros;

Une équipe d'hommes dévoués et courageux leur est nécessaire. Elle peut être constituée par des membres d'associations déjà existantes. Leur tâche consiste à surveiller les dépôts de journaux: kiosques, restaurants, pharmacies, débits de tabac, etc., établis sur leur territoire. S'ils remarquent des publications qui figurent sur la liste reçue, ils aviseront aux meilleurs moyens à prendre pour en empêcher la vente.

Le premier, c'est la persuasion. Les propriétaires de ces dépôts comptent presque toujours de leurs clients parmi l'équipe. A ceux-ci de les voir, de leur faire comprendre qu'ils n'ont rien à gagner avec ce commerce indigne, qu'au contraire ils peuvent y perdre, car, pour quelques acheteurs, friands de lectures scabreuses, plusieurs, avertis de leur mauvaise volonté, n'hésiteront pas à aller ailleurs.

Si cette intervention ne suffit pas, on aura recours à des moyens plus rigoureux que suggéreront les circonstances. Aux membres de les choisir à bon escient. Ils ont pour les guider la sagesse et l'expérience d'un directeur diocésain. On en comptait soixante-huit en 1943, ce qui indique la puissance de l'organisation.

Les résultats de cette croisade sont indéniables. Des milieux ont été grandement améliorés, d'autres complètement assainis. Beaucoup de vendeurs ne tiennent pas à débiter des saletés. Dès qu'ils sont mis au courant, ils se montrent prêts à collaborer, surtout lorsque, comme c'est le cas ici, il leur reste quand même un choix considérable de magazines intéressants à vendre.

Les publications elles-mêmes, d'ailleurs, ont profité de cette campagne. Le président de l'Organisation, S. Exc. Mgr Noll, évêque de Fort Wayne, déclarait récemment qu'en une seule année cinquante magazines cotés mauvais ont été enlevés de la liste, à cause de leur amendement.

Il serait facile d'adapter cette organisation à notre pays. Le Comité national ou un comité diocésain d'Action catholique pourrait servir de bureau central. Grâce aux listes déjà préparées aux États-Unis, sa tâche se réduirait à une simple surveil-

2° Ceux qui accordent une large part à l'appât sexuel, dont les histoires et les images excitent inévitablement les plus bas instincts de la nature humaine;

3° Ceux dont les illustrations sont d'une indécence révoltante;

4° Ceux qui représentent habituellement des amours malhonnêtes et illégitimes;

5° Ceux qui font de l'annonce déshonnête.

lance pour la plus grande partie des revues en vente ici. Il lui resterait à faire recenser celles qui sont publiées au Canada ou qui nous viennent de France¹.

La fin de la guerre devrait nous permettre de reprendre bientôt un projet amorcé en 1938: une agence catholique de Paris se chargeait de fournir à son représentant canadien des publications attrayantes, absolument saines, capables d'alimenter nos nombreux dépôts. Si nous pouvions avoir une agence semblable aux États-Unis, la besogne serait grandement simplifiée. La tâche des comités paroissiaux consisterait surtout à obtenir que leurs dépôts de revues s'alimentent exclusivement chez les représentants de ces deux agences.

Cette solution a le grand avantage de mettre le remède à côté du mal, c'est-à-dire de substituer des publications honnêtes aux publications licencieuses. N'est-ce pas la clef du succès? C'est ce qu'ont compris des maisons d'édition des États-Unis comme le *Catechetical Guild*, de Saint-Paul, et la *Parents Magazine Press*, de New-York. Elles ont lancé des magazines pour la jeunesse: *Timeless Topix*, *Catholic Youth*, *Pure Comics*, *Real Heroes*, *Calling all Girls*. Le tirage se chiffre à des centaines de mille. Une adaptation de *Timeless Topix: Hérauts*, est même publiée au Canada par les Éditions Fides.

Cette campagne concerne surtout la littérature dite populaire. C'est la plus répandue. Nous ne pouvons ignorer cependant le commerce des vrais livres. Il a subi en ces dernières années une profonde évolution. Avant la guerre, les libraires canadiens, sauf de rares exceptions, étaient des hommes qui comprenaient leurs responsabilités. On n'y pouvait pas acheter n'importe quoi. Il n'en est plus ainsi, hélas! de nos jours.

Et de tels abus se sont produits que des esprits sérieux ont cru devoir sonner l'alarme. La *Revue dominicaine* écrivait en novembre 1944, sous le titre: *Halte-là, éditeurs*: « Alors que le seul trafic des publications sans reproche ou à peu près leur assure un juste profit, quelques maisons d'édition abusent d'un marché prospère en exploitant sordidement la veine courante. Il suffit pour s'en convaincre de lire leurs prospectus ou de regarder leurs vitrines. »

1. Quelques groupes paroissiaux de Montréal, appuyés par le Comité des Œuvres catholiques, ont tenté cette expérience en 1943. Si elle n'a pas obtenu tout le succès désiré, c'est que trop peu de paroisses s'y sont intéressées. Pour réussir, il faut que toute la ville, au moins des quartiers entiers, entrent dans le mouvement.

Plusieurs revues et journaux ont emboîté le pas¹. Un excellent hebdomadaire écrivait au début de cette année: « Les parents doivent s'inquiéter de ce que vendent les libraires, même dans les petites villes, et, à l'occasion, faire à ces libraires les observations motivées que mérite ou leur ignorance ou leur indifférence. Car les libraires, notons-le avec force, n'ont pas le droit de vendre n'importe quel livre à n'importe qui et sans discernement. Ces remarques concernent nos milieux et le commerce de librairie qui s'y fait: parents et libraires doivent prendre conscience de leurs graves responsabilités.

« En fin de compte, on devra remonter jusqu'aux éditeurs. Ainsi que nous le soulignons le 21 décembre, nous ne sommes plus au temps où il suffisait de prendre des livres dans les catalogues des libraires canadiens, qui avaient eux-mêmes fait le choix nécessaire. Nous ne croyons pas que, jusqu'à ces dernières années, un seul éditeur canadien-français se serait permis de publier du Gide ou du Proust. Maintenant que certaines maisons canadiennes peuvent éditer, avec la perspective d'un beau succès de librairie, à peu près tous les ouvrages naguère imprimés à Paris, nous n'avons plus à l'endroit de nos éditeurs la confiance d'autrefois. Ce n'est pas notre faute, c'est la leur! Nous devons les rendre conscients, eux aussi, de leur responsabilité. Nous devons même prendre les moyens de leur suggérer d'utiles réflexions, et les avertir du danger pratique de certaines audaces qu'ils se permettent.

« La campagne qui s'est ouverte il y a quelques semaines contre les mauvais livres distribués trop librement chez nous doit aboutir à des résultats. Elle n'a pas été déclenchée à la légère: elle a trop d'importance pour que le grand public, pour que les catholiques canadiens-français ne s'y intéressent pas directement. Et il faut dire que les appels de certains plumitifs à la « tolérance » ne doivent pas nous impressionner. Encore moins que la France qui en a tant souffert, le Canada français n'a besoin de voir se répandre une littérature faisandée ou anti-chrétienne. S'il faut organiser un « boycottage » soigné contre quelques éditeurs, ce sera fait; et, encore une fois, ils n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes²!

Faut-il appuyer ces remarques pertinentes de quelques autorités. Ce n'est pas le choix qui manque. Je regrette de n'avoir

1. Lire, entre autres, dans *Relations* de janvier 1945, l'article du P. Jacques Tremblay, S. J.

2. *Le Saint-Laurent*, 18 janvier 1945.

pas noté les propos indignés que j'entendis de la bouche même d'Henri Ghéon, lors de son séjour à Montréal, sur cette littérature malsaine. Mais voici un passage de Paul Claudel: « Sous prétexte de bon goût, on accepte tout, on couvre de silence quand ce n'est pas d'approbation. S'il y a un fléau qui empoisonne la France, qui déborde de toutes les presses et de toutes les scènes, c'est la pornographie...

« On commence par faire l'éloge des ennemis de la foi, on met en lumière leurs belles qualités, on les fait asseoir, comme dans le fauteuil du photographe, sous un jour flatteur qui fera ressortir ces fronts pensifs et ces intéressantes physionomies...

« Que de précautions, que de chattering, que de caresses, pour parler d'un Renan, d'un Anatole France et d'un André Gide!

« Ennemis de Dieu, c'est vrai, mais quels délicieux écrivains! *Canes muti!* dit l'Évangile...

« Nous sommes loin de l'indignation généreuse, de cette espèce de fureur sacrée d'un Louis Veillot!

« Ces thèses que l'on a un certain plaisir à démontrer, ces curiosités amusantes..., c'est littéralement de la mort en bouteille, et non pas seulement de la mort-aux-rats, mais de la *mort aux âmes*. Laisserons-nous les charlatans la débiter sur la place publique sans essayer de faire quelque chose...? et sans nous en prendre non seulement à leur camelote mais à leur propre personne¹...? »

Et pour monter plus haut encore, retenons ces paroles que Pie XII adressait à de nouveaux mariés en août 1940:

« Soyez certains qu'il y a de mauvais livres, des livres dangereux pour chacun, comme ces poisons contre lesquels personne ne peut se vanter d'être immunisé. La chair de tout homme est faible et son esprit est sujet à la révolte, aussi de tels livres sont un danger pour tous.

« Les Actes des Apôtres rapportent que, durant la prédication de saint Paul à Éphèse, un grand nombre d'adeptes des vaines pratiques superstitieuses apportèrent leurs livres sur la place publique et les y livrèrent aux flammes. On calculait que ces écrits sur la magie, réduits en cendres, représentaient une valeur de 50,000 pièces d'argent. (*Act.*, XIX, 19.)

« Depuis lors, au cours des siècles, les Souverains Pontifes ont cru de leur devoir de publier un catalogue ou Index de

1. Cité par *le Droit*, 2 novembre 1945.

livres dont la lecture est interdite aux fidèles, rappelant en même temps qu'un grand nombre d'autres livres, même s'ils ne sont pas explicitement désignés, tombent sous la même condamnation comme dangereux pour la foi et les mœurs.

« Qui se surprendra d'une telle défense de la part de ceux qui sont établis pour veiller au bien spirituel des fidèles ? Les pouvoirs civils n'adoptent-ils pas des lois sages et des mesures préventives pour régler la vente et l'usage des poisons, surtout des plus dangereux, et empêcher ainsi des conséquences néfastes dans leur emploi familial ou industriel.

« Si Nous vous rappelons maintenant ce grave devoir qui est le Nôtre, c'est à cause de l'étendue du mal, rendu possible par la production toujours croissante de la presse et aussi parce que plusieurs s'attribuent le droit de tout lire. Certes, un tel droit ne peut pas exister, tout comme on n'a pas le droit de manger ou de boire tout ce que nous pourrions nous procurer, par exemple, la cocaïne et l'acide prussique. »

Ici comme ailleurs il faut aider les bonnes volontés. Un guide de lectures bien fait s'impose au Canada. Il devrait être indépendant de toute entreprise de librairie, afin de ne pas paraître servir ses intérêts. Je verrais volontiers, pour ma part, la publication de ses jugements dans nos *Semaines religieuses*. Ils en recevraient une autorité particulière. Les journaux seraient ensuite libres de les reproduire. Cette initiative ne présente aucune difficulté grave. Elle devrait réussir.

Un mot enfin de la presse proprement dite: revues et journaux. Je n'y insisterai pas. J'ai déjà traité à fond ce sujet, surtout l'importance du journal catholique, dans un travail précédent auquel je me permets de renvoyer le lecteur ¹.

Nous ne saurions cependant trop le répéter après les Papes et nos chefs spirituels: aucun effort, aucun sacrifice ne doit paraître trop grand pour une telle œuvre. Nos ennemis nous donnent ici une grande leçon. Que ne font pas les communistes, entre autres, pour soutenir et propager leur presse ? Sachons profiter de cet exemple. Heureusement, de remarquables progrès ont été accomplis dans ce domaine au cours des dernières années.

Trois quotidiens catholiques de langue française sont maintenant publiés au Canada. Quelle force ils représentent ! Que

1. *Les Objectifs de l'Action catholique*, ch. VI, « La Presse catholique ».

de luttes vaillantes ils ont menées contre l'erreur et le mal! Nous leur devons la ruine de plusieurs projets dangereux et le succès de maintes initiatives heureuses. S'ils n'avaient pas été là pour monter la garde, pour jeter le cri d'alarme, pour se battre courageusement, quels périls nous aurions courus. Un quatrième journal paraîtra bientôt en Acadie. La classe ouvrière a aussi depuis peu son vaillant organe. De même, la plupart des diocèses possèdent au moins un excellent hebdomadaire qui livre les bons combats. Aux revues anciennes, religieuses ou littéraires, sont venues enfin s'ajouter de nouvelles publications à caractère plus social, plus militant même, ou spécialisées en Action catholique.

Encourage-t-on ces revues et ces journaux comme ils le méritent? N'est-on pas souvent trop sévère pour eux, plus sévère que pour les neutres¹? Et quel lien unit entre elles ces diverses publications catholiques? L'union fait la force. Cela est vrai ici comme ailleurs. Ce qu'un journal ou une revue ne peut accomplir seul, plusieurs unis ensemble en seront capables, tant pour les luttes à entreprendre que pour les difficultés matérielles à surmonter. Le lien d'une foi commune à affermir, à défendre, à propager, n'est-il pas plus puissant que tous les autres?

Ainsi groupés, nos journaux et revues pourront plus facilement tendre la main à la presse catholique des autres pays. Ils faciliteront l'établissement de cette puissante agence internationale, indépendante des influences adverses que stigmatisait dernièrement un de nos évêques et dont nous avons tant besoin.

Ces remarques sont plus qu'un simple rêve. Le projet qu'elles comportent a déjà été étudié par des personnes sérieuses. Il faut espérer qu'il se réalisera dans un avenir prochain.

1. Le programme de moralisation contient cette remarque: « Une action négative peut s'imposer contre certaines revues, certains journaux évidemment contraires, dans leur inspiration et leur présentation, à la morale et aux principes chrétiens. » Les revues et journaux de ce type sont rares, au moins en langue française, au Canada. Il en existe cependant quelques-uns et l'action préconisée doit être menée vigoureusement contre eux.

III. — Cinéma, théâtre, radio

Inquiets des ravages de la mauvaise presse, les Souverains Pontifes ne le sont pas moins de ceux que cause le cinéma. Pie XI a même consacré une encyclique, *Vigilanti cura*, aux spectacles cinématographiques. C'est dire l'importance qu'il attache à cette invention merveilleuse et l'usage bienfaisant qu'il voudrait qu'on en fasse.

La lettre pontificale, en effet, n'est pas une répudiation du cinéma. Loin de là. Le Pape loue cette « puissante force moderne de divertissement et d'enseignement », mais il désire qu'elle serve à l'élévation de l'humanité, non à sa corruption, à sa déchéance¹.

Le cinéma exerce de nos jours une influence de plus en plus considérable. Il le doit à sa nature même, à l'image qui agit vivement sur l'esprit auquel aucun effort n'est demandé, surtout lorsque l'image est accompagnée de la parole et se pare de tous les charmes de l'art.

Ajoutons que cette influence ne se confine pas à de petits groupes. Elle atteint les masses. « Des millions de personnes, dit l'encyclique, assistent journellement aux représentations de cinéma. » Le cardinal Verdier, dans une lettre publiée en février 1939, donne des chiffres plus précis. On aurait calculé, en 1938, que, chaque semaine, plus de trois cents millions de spectateurs se réunissent à travers le monde dans 902,000 salles. La proportion du peuple et de la jeunesse serait de 75 pour 100.

Or, personne ne l'ignore, le cinéma s'est rapidement orienté vers les spectacles vulgaires, voire immoraux. On a voulu en faire une entreprise d'argent. Et comme l'exhibition du vice, surtout des amours coupables, est malheureusement payante, de nombreux films y sont consacrés.

La Légion de décence a accompli aux États-Unis une œuvre remarquable. Elle a agi d'abord sur la production qui s'est améliorée, puis elle a réussi à écarter des représentations licencieuses une bonne partie de la population catholique.

Au Canada, dans la province de Québec au moins, nous avons une double sauvegarde fournie par l'État. La loi prohibe

1. Dans des allocutions prononcées en août et septembre derniers, Pie XII a exprimé sa pensée sur le théâtre, le cinéma et la radio. Ces allocutions sont des plus instructives. La nouvelle collection de l'École Sociale Populaire: « Actes Pontificaux », en publiera le texte au début de l'année 1946.

l'entrée au cinéma public ou payant des enfants de moins de seize ans. Plusieurs ont critiqué cette mesure. Elle serait trop sévère. Elle prive les enfants d'un divertissement et même d'un moyen d'éducation des plus utiles. Ne pourrait-on leur permettre de voir des films qui conviennent à leur âge et qu'aurait approuvés un bureau spécial ?

Une commission d'instituteurs a répondu à cette critique dans un mémoire judicieux publié en novembre 1938. Ils sont loin de s'opposer à toute représentation cinématographique pour enfants, mais, conscients des dangers que ces représentations comportent, dangers d'ordre physique, intellectuel et moral, ils veulent qu'elles soient soumises à des conditions sévères. On peut les ramener à deux :

1° Les enfants ne seront admis sous aucune considération dans les cinémas publics. (Le contrôle en est trop difficile. Les enfants en garderont un goût de revenir qui les amènera voir d'autres films.)

2° Ils pourront assister à des représentations, récréatives et éducatives, qui auront lieu à l'école, sous la surveillance des maîtres.

Voici les conclusions du mémoire :

« Il ressort de cette étude que la loi devrait rester ce qu'elle est et qu'on devrait prier le gouvernement de prendre des mesures plus sévères pour en assurer l'observance.

« Le cinéma pour les enfants doit se donner à l'école. Elle seule réunit les conditions très spéciales qu'il faut exiger : surveillance, choix judicieux des films, présentation moralement et intellectuellement fructueuse par la mise en activité de l'esprit des enfants, séances limitées dans leur durée et dans leur fréquence. Ainsi donné, le cinéma peut rendre de grands services.

« Nous demandons donc à qui de droit de prendre en considération :

« a) que le bien général des enfants exige qu'on les tienne éloignés des salles publiques de cinéma ;

« b) que les éducateurs doivent conserver le contrôle de l'enseignement par le cinéma sans que personne vienne compliquer leur travail en s'ingérant dans leur domaine ;

« c) que la Commission des Écoles catholiques de Montréal, connaissant bien le profit qu'il y a à tirer du cinéma au point de vue éducatif, s'est déjà, depuis quelques années, engagée

dans cette voie, et qu'elle étudie actuellement les moyens de donner à cet enseignement tout le développement désirable;

« d) qu'en conséquence, l'admission des enfants au cinéma public, avant l'âge de seize ans, ne comblerait pas une lacune, mais créerait des complications dans l'œuvre de l'éducation.

« Il appartiendrait, semble-t-il, au Conseil de l'Instruction publique de prévoir l'organisation d'une cinémathèque à l'usage des commissions scolaires. »

On ne saurait nier la justesse de ces remarques. Il faut donc tenir à cette sage prohibition, mais en même temps s'efforcer d'obtenir d'abord que la loi soit strictement observée, — jusqu'ici de graves abus se sont produits sur lesquels l'autorité a fermé les yeux, — ensuite que les cinémathèques scolaires soient mieux organisées.

La deuxième protection que nous fournit l'État, c'est la censure provinciale. Elle a été instituée précisément pour doter notre province d'un cinéma honnête, c'est-à-dire pour écarter ou faire modifier tout film répréhensible au point de vue moral.

Le premier article des directives dont doivent s'inspirer les censeurs dit en toutes lettres: « Aucun film soumis à l'examen ne sera approuvé si dans l'opinion du bureau de censure des vues animées il amoindrit ou abaisse la morale dans l'esprit de ceux qui le voient. »

Et au chapitre des principes particuliers, qui s'étend sur plus de trois pages, on peut lire:

« Le bureau de censure des vues animées devra toujours avoir en vue de faire respecter le mariage et de faire ressortir la valeur de la famille dans la société.

« Les films ou les scènes dans lesquels on traite du crime seront prohibés s'ils inspirent la sympathie envers les criminels ou l'imitation de leurs actes, de même que l'aversion et la haine de la loi et de la justice.

« Tout film ridiculisant la religion ou la foi religieuse sera interdit. »

Mais alors, comment expliquer qu'à plusieurs reprises les cinémas aient présenté à Montréal, à Québec et en d'autres endroits de la province, des films qui rabaissaient le mariage, incitaient au crime, ridiculisaient la religion? La réponse est facile. Toute institution vaut ce que valent les hommes qui en sont chargés. Il y eut d'excellents censeurs. Il y en eut de moins bons. Sous les premiers, ces directives furent constamment suivies: d'où le rejet ou la modification de maints films; sous les

autres, elles ne le furent pas toujours, ou du moins on jugea inoffensives des scènes que le commun des mortels trouve dangereuses.

Il n'en reste pas moins que le rôle des censeurs est de veiller au respect de la morale. S'ils y manquent, aux bons citoyens d'intervenir auprès de leurs supérieurs. De telles démarches ont chance de réussir si elles sont faites non par des individus isolés, mais par des groupes.

C'est pour cela que fut fondée à Québec, en 1925, la Ligue du Cinéma. Sans accomplir des merveilles, elle obtint par ses interventions des résultats tangibles. Voici, d'après ses constitutions, son but et ses moyens d'action :

« La Ligue entend promouvoir le bon cinéma et combattre le mauvais par tous les moyens légitimes à sa disposition, notamment :

« a) Par des enquêtes sur sa nature, son esprit, ses tendances, son influence, et ses effets;

« b) Par une campagne générale d'éducation et d'avertissement, au moyen de leçons publiques, tracts, articles de journaux, congrès, etc.;

« c) Par des conférences, échanges de vues et traités avec les propriétaires de théâtres et les distributeurs de films;

« d) Par la diffusion de bons films et par la propagande en faveur des théâtres recommandables;

« e) Par pétitions à l'autorité constituée;

« f) Par, le cas échéant, l'institution de procédures contre les violateurs de la morale et des lois. »

En 1936, parut l'encyclique *Vigilanti cura*. Pie XI demandait que les évêques établissent dans chaque pays un Centre national chargé de promouvoir le bon cinéma. Quelques mois plus tard, S. Ém. le cardinal-archevêque de Québec annonçait, au nom de ses collègues de la province, la création de ce Centre sous le nom de Centre catholique d'Action cinématographique.

Cet organisme devait poursuivre un triple objectif: reviser les films à l'affiche et en faire connaître la valeur morale; assainir les représentations actuelles; susciter la fondation de bons cinémas.

Le manque de fonds, la guerre qui lui enleva son président, la rupture des relations avec une œuvre du même genre établie en France, empêchèrent le nouveau Centre d'accomplir le vaste programme qui lui était tracé. Aidé cependant par le Comité des Œuvres catholiques de Montréal, il put créer un service

de renseignements, intervenir à diverses reprises auprès du bureau de censure et seconder d'excellentes initiatives¹.

La guerre terminée, les projets renaissent. Des sociétés se forment pour doter notre pays d'un cinéma familial ou paroissial comme il en existe en France et en Belgique². Dans une lettre écrite alors qu'il était secrétaire d'État, S. S. Pie XII a loué les efforts entrepris « pour que se multiplient les grandes salles munies des progrès modernes et fortement coordonnées entre elles, pour offrir des spectacles instructifs et récréatifs d'inspiration chrétienne ».

Les groupements catholiques doivent donc apporter un généreux appui à ces initiatives salutaires. Il est à espérer, d'autre part, que la réorganisation récente du bureau de censure rendra son action encore plus efficace. Toute intervention, d'ailleurs, auprès de lui, est toujours possible. L'expérience nous a appris qu'une démarche courtoise mais énergique produit habituellement son effet. Il y a aussi les bons journaux sur lesquels on doit pouvoir compter, tant pour les mises en garde que pour la publication des cotes morales.

Le théâtre a perdu de sa vogue depuis l'avènement du cinéma. Il conserve encore cependant de nombreux fidèles. C'est à lui qu'un écrivain français, Robert d'Harcourt, attribuait pour une bonne part l'écroulement de la France. Les pièces malsaines avaient miné peu à peu son moral.

En fait, la plupart des représentations que sont venues donner ici des troupes françaises étaient franchement mauvaises. Qui ne se rappelle, par exemple, la tournée Francen. Clément Marchand écrivait dans *le Bien public* : « Toute une littérature bâtie sur les conflits du mariage à trois, et bien d'autre chose, s'est avérée d'un effet si désagrégeant que la France n'a pas su lui résister. Pourquoi venir nous servir les mêmes plats, si nous devons en tomber malades ? Le temps vient où la France, dans un effort pour se survivre, rejette de tous côtés ses suaires. Allons-nous ici, dans notre candeur et notre

1. Le *Ciné-Guide perpétuel* de l'abbé Brault (Éditions Fides) rendra de précieux services. Il contient plus de 10,000 titres de films, accompagnés de leur cote morale, et est tenu constamment à jour.

2. *Les Objectifs de l'Action catholique*, ch. VII. — On trouvera dans ce chapitre, outre l'exemple de pays étrangers, un programme d'action plus détaillé que ne nous le permet le nombre restreint de ces pages.

faiblesse, accueillir ce dont elle ne veut plus? Francen est grand, mais point le théâtre qu'il vient nous montrer ¹. »

Il existait jadis un censeur pour le théâtre à Montréal. Depuis sa mort, survenue il y a cinq ou six ans, le poste est resté vacant. Ne serait-il pas opportun qu'il ait de nouveau un titulaire? Nous serions surpris que des représentations comme celles que donne le théâtre *Gayety*, de triste réputation, puissent trouver grâce devant lui.

Une saine réaction, heureusement, s'est produite en ces derniers temps. Le bon théâtre a trouvé des partisans enthousiastes et intelligents. Ils se sont mis à l'œuvre avec confiance. Leur énergie a triomphé de grosses difficultés. Une scène propre et vraiment artistique est maintenant ouverte à Montréal. Les Compagnons de Saint-Laurent sont au premier rang de ces pionniers. Il faut les en féliciter et ne pas leur ménager nos encouragements.

Comme à tout groupe, il peut arriver à cette excellente équipe de faire un faux pas. L'important est qu'elle ne récidive point, ainsi que l'a écrit, en termes sympathiques mais francs, un Compagnon de la première heure ².

Avec la radio nous retrouvons les nombreux auditeurs du cinéma et même davantage. Le jour n'est pas loin où tout foyer aura son appareil radiophonique. Déjà dans un grand nombre on assiste à des représentations, on écoute des causeries et des chants, non seulement sans sortir de chez soi, mais encore en travaillant ou en mangeant.

Progrès étonnant, certes, mais aussi combien dangereux. Que devient la tranquillité, la réserve, la sécurité surtout de la maison familiale? Avant d'aller au théâtre ou au cinéma, la plupart consultent le programme, voient ce qu'il annonce, se gardent, s'ils ont quelque sens de la pudeur, des plats trop faisandés.

Mais pour la radio, on tourne simplement le bouton, à n'importe quelle heure du jour: affaire de se distraire, de se reposer. Il y a plus grave encore: les enfants eux-mêmes déclenchent l'instrument, et parfois quand les parents sont absents ou occupés dans une autre pièce. Et alors ce sont des théories qui sont émises, des sentiments qui s'expriment, des faits qu'on

1. *Le Bien public*, décembre 1940.

2. Roger Varin, *Notre Temps*, 15 novembre 1945, à propos de la pièce *On ne badine pas avec l'amour*, de Musset.

raconte dont l'action sur les intelligences peut être absolument néfaste, ou du moins contraire à l'éducation donnée.

Que valent nos postes de langue française ? Porter un jugement d'ensemble est assez difficile. Sans doute, ils ont d'excellents programmes, des émissions de caractère éducatif, des causeries morales et religieuses, mais à côté, que de sketches insignifiants ou niais, que de chansons légères, voire grivoises, que de scènes même où les allusions, les plaisanteries, les mots à double sens, ridiculisent le mariage et la famille.

Une enquête publiée dans *le Devoir* en 1939, une autre poursuivie par une de nos grandes associations féminines en 1943 et 1944 aboutissent aux mêmes conclusions : « La majorité des programmes sont d'ordre commercial. Ils cherchent d'abord à amuser l'auditeur pour l'inciter à encourager les commanditaires. Ce n'est qu'incidemment qu'ils l'instruisent. »

Et ces amusements sont souvent d'un goût douteux, parfois nettement vulgaires. Voici, par exemple, une analyse de ce qu'on peut appeler les programmes populaires : romans-feuilletons, mélodrames, comédies, bouffonneries, encyclopédie :

« On ne peut nier que les programmes de cette classe soient hautement prisés par la masse du peuple. Uniquement orientés vers l'imagination et les sens, ils n'exigent de l'auditeur aucun effort et peu de culture. Ce sont de véritables films sonores dont les images vocales se réfléchissent directement dans le cerveau, écran éminemment plus sensible que celui du cinéma, écran qui retient trop aisément ces images à sensation, les transforme, les agrandit, les éclaire et les reproduit de lui-même, sans l'aide d'aucun projecteur. Une fois aguiché, l'auditeur y revient et, d'audition en audition, se laisse entraîner à la passion, donc à l'esclavage. Il ira même jusqu'à condamner sa porte et son téléphone afin de ne manquer aucune émission de ces mélodrames en série qui émoussent la sensibilité et détraquent le jugement, de ces comédies et bouffonneries qui faussent le sens de l'humour, de ces soirées d'amateurs où le bon goût et le talent hésitent à s'afficher, de ces courses à la fortune par les pistes de l'encyclopédie, courses qui mettent en lice nombre de chevaux savants, de cette musique de jazz digne d'accompagner la danse de Saint-Guy et des chansons stupides de certains chanteurs populaires sans voix et sans talent.

« Tous ces programmes ne méritent pas d'emblée et irrévocablement l'anathème, mais leur diffusion à jet ininterrompu ne permet pas à l'auditeur assidu de démêler le bon du mauvais,

l'acceptable du médiocre, le beau du laid. Nombreuses sont les maisons où la radio clame, rugit, braille et ricane tour à tour, du matin jusqu'au soir, sans un instant de répit. Ces foyers ne connaissent aucun moment de silence et de calme, conditions essentielles à la réflexion, à la méditation, à l'étude, à l'éducation des enfants et à l'échange d'idées, tous ces biens inestimables que ne saurait remplacer les meilleurs programmes radiophoniques qu'on puisse imaginer.

« Certains romans-feuilletons, mélodrames ou comédies paraissent inoffensifs durant plusieurs jours, voire même plusieurs semaines, lorsque surgit tout à coup une phrase, une idée, une réflexion, une scène répréhensible, douteuse, ou équivoque. Ces longs épisodes anodins peuvent incliner à l'indulgence ou tromper la surveillance, mais il faut craindre les passages insinuants et insidieux qui exercent une influence d'autant plus délétère qu'ils se répètent moins souvent et sont plus brefs.

« Nombre de programmes traitent parfois à la légère, et parfois ridiculisent le mariage, les fréquentations pré-nuptiales, la famille et l'autorité paternelle. »

Et après quelques exemples, l'enquête continue: « Dans le domaine de la bouffonnerie, il faut remarquer une nouvelle tendance à la radio: la manie collective des blagues, hâbleries, historiettes prétendues drôles, rarement spirituelles ou satiriques et parfois grivoises. En somme, ces programmes n'ont rien de formateur, si vraiment ils ne déforment pas. S'amuser à raconter entre compagnons, dans l'intimité, des anecdotes simplistes ou anodines, dénote bien peu de culture intellectuelle, mais en raconter en série à la radio, en décernant des prix à leurs auteurs, constitue un ramollissement cérébral de la société, présage de dissolution morale générale...

« Enfin, un mot des chansons et chanteurs populaires. S'il arrive, par accident, que les chanteurs aient de la voix, elle est désagréable et inculte. C'est du braillement, parfois même du braiment. Leurs chansonnettes sont à l'opposé de l'art et du bon goût. Quand elles ne sont pas stupides et insignifiantes, elles sont osées ou grivoises. Elles viennent du répertoire français, ou sont traduites de l'américain et de l'anglais, parfois de l'espagnol, ou sont de composition canadienne. La plupart ressemblent à du petit nègre. »

Des interventions ont réussi à obtenir l'amélioration de tel ou tel programme, mais il a fallu faire agir plusieurs groupes, revenir vivement à la charge et surtout atteindre les comman-

ditaires. Leurs propres intérêts étant en jeu, ils ont consenti à écouter les observations faites.

On pourrait peut-être aussi exprimer plus souvent sa satisfaction pour un programme de haute tenue morale, apte à élever ou instruire les auditeurs. Il y a des sociétés dont on ne connaît les noms aux postes que par leurs protestations. Et, cependant, tel ou tel programme mérite certainement des éloges. Ceux-ci, d'ailleurs, n'amèneraient-ils pas les responsables à mieux accepter les critiques ?

En France, tous les possesseurs d'appareils radiophoniques peuvent participer à l'élection d'un *Conseil des programmes* de la radio d'État. Les catholiques se sont organisés dans des associations appelées Radio-Famille pour élire à ce conseil des hommes qui se préoccuperaient d'assurer à leurs concitoyens « une radio propre et artistique ».

Un tel organisme n'existe pas au Canada. Mais le Comité national d'Action catholique, appuyé par des groupements puissants comme les Liges du Sacré-Cœur, le Tiers-Ordre, les Congrégations de la Sainte-Vierge, peut agir sur la radio d'État comme sur les postes privés et obtenir d'importants résultats.

Combien profiterait-on aussi d'un « guide des familles » qui indiquerait les principales émissions dignes d'être entendues dans tout foyer honnête ? Les linéaments en sont déjà tracés.

Enfin, le but ultime vers lequel doivent tendre nos aspirations et nos efforts, n'est-ce pas un poste, sinon appartenant à l'Action catholique canadienne, — ce qui serait l'idéal, — où du moins elle aurait ses coudées franches et pourrait servir efficacement les intérêts qui lui sont confiés.

La Radio-Ouest française apparaissait bien une chimère voici quelques années. Des hommes résolus ont pris le projet en main. Ils l'ont fait connaître. Ils se sont gagnés des influences et des appuis en divers milieux. Ils n'ont épargné ni démarches ni sacrifices. Leur rêve est maintenant une réalité.

Ainsi en sera-t-il si nous le voulons de la Radio catholique. Rien ne doit paraître trop élevé, trop difficile, quand il s'agit de l'établissement du règne social de Jésus-Christ.

C'est pourquoi ce programme de moralisation chrétienne a été établi sous le signe de la prière et du sacrifice. Que ce soit là vraiment les deux grandes armes que manie tout membre de l'Action catholique. Et la victoire ne tardera pas.

Programme de moralité du Comité national d'Action catholique

(Les trois premiers points)

Demandé par NN. SS. les évêques, organisé sous les auspices du Comité national d'Action catholique, le travail de moralisation chrétienne couvert par ce programme est d'abord placé sous le signe de la prière et du sacrifice: on en fait l'intention générale de l'Action catholique canadienne en 1945-1946.

En raison de son caractère universel, le programme s'étend à tout ce qui existe de forces catholiques au Canada français; il couvre tous les domaines de l'activité qui ont quelque relation avec la moralité.

MODES

Au Canada français comme ailleurs, les femmes catholiques ont à réagir contre les modes d'aujourd'hui. Pour mener cette réaction, il ne s'agit pas uniquement de protester; il faut offrir quelque chose en retour. Rien n'empêche, par exemple, nos groupements catholiques féminins de créer des services de modes chrétiennes dans leurs journaux propres, et dans ceux où ils ont accès. Pour contrebalancer l'influence des parades de modes à inspiration commerciale, il est toujours possible d'organiser des parades un peu similaires, mais d'inspiration chrétienne. Nos mouvements féminins peuvent aussi s'unir pour faire disparaître, dans leur milieu, certaines modes exagérées.

PRESSE

Pour que les catholiques exercent sur la presse l'influence qui leur revient, il importe qu'ils se servent avec plus d'énergie que jamais des journaux, revues et publications qui leur appartiennent déjà; ainsi, les mouvements spécialisés d'Action catholique, les Ligues, les diverses associations insistent, dans leurs bulletins et leurs publications, sur le rôle chrétien de la presse. Ils travaillent, surtout, à étendre leur sphère d'influence en augmentant leur tirage et l'intérêt qu'ils éveillent.

Par ailleurs, des organismes représentatifs, officiels, au besoin permanents, s'occupent de faire la liaison entre les catholiques et les grands journaux et revues; ils leur fournissent des nouvelles avec interprétation chrétienne, des articles de fond sur des questions vivantes et vécues.

Le comité national d'Action catholique voit à ce que toutes nos publications collaborent à la réalisation du programme de moralité. Il leur demande ou leur fournit des articles de rédaction sur l'un ou l'autre point du programme. Il leur envoie régulièrement des nouvelles et des communiqués.

Une action négative peut s'imposer contre certaines revues, certains journaux évidemment contraires, dans leur inspiration et leur présentation, à la morale et aux principes chrétiens.

RADIO, THÉÂTRE, CINÉMA

Après la presse, la radio, le théâtre et le cinéma sont devenus les plus puissants médiums d'influence sur les populations. Ces trois moyens d'influence servent presque entièrement pour des fins commerciales. Il est impossible de briser ce qui existe ou de chercher à édifier d'autres organismes de radio, de théâtre ou de cinéma sur des bases matérielles aussi solides. Ici encore, un corps représentatif et autorisé, comme le Comité national d'Action catholique, mène discrètement une effective campagne d'infiltration auprès de ceux qui contrôlent la radio, le théâtre et le cinéma; le Comité peut servir d'agent de liaison.

Dans la mesure du possible chaque diocèse, à son tour, mène la même campagne auprès des autorités de postes radiophoniques locaux et des propriétaires de théâtres.

Cette action prépare la voie à la création d'un service permanent de programmes radiophoniques, de pièces de théâtre, de films chrétiens. Cet organisme pourra servir la population canadienne-française catholique selon les exigences de son éducation et de sa conception de vie. Il pourra aussi exercer un contrôle sur les productions qui viennent d'autres sources.

Le Comité national d'Action catholique.

Les objectifs de l'Action catholique

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

CHAPITRE PREMIER

La diffusion de la pensée chrétienne

Pie XI en fait une des premières tâches de l'Action catholique. — Les catéchistes volontaires en France. — Comment cet apostolat peut s'exercer au Canada. — Conférences, tracts, bibliothèques.

CHAPITRE DEUXIÈME

La famille

Directives de Pie XII. — Qualités de la famille canadienne-française. — Son fléchissement. — Redressement doctrinal. — Pieuses pratiques. — Collaboration des éducateurs. — Syndicalisme et L.O.C.

CHAPITRE TROISIÈME

Observance du dimanche

Loi ecclésiastique et loi civile. — La Ligue du Dimanche. — Assistance à la messe. — Abstention des œuvres serviles. — Le problème des amusements. — L'action organisée.

CHAPITRE QUATRIÈME

La tempérance

Appel de l'épiscopat. — Un triple engagement. — Éducation au foyer et à l'école. — Centres paroissiaux pour la jeunesse. — Meilleure observation de la loi. — Réformes qui s'imposent.

CHAPITRE CINQUIÈME

Pour une saine lecture

Littérature populaire. — Vague nauséabonde. — Initiative de l'U. J. C. C. — Un classement utile. — Plan d'action. — Les groupements paroissiaux. — L'exemple de l'Australie.

CHAPITRE SIXIÈME

La presse catholique

Influence de la presse. — Consignes pontificales. — Nos effectifs au Canada. — Devoir personnel de chacun. — Aide pécuniaire. — Journées de la bonne presse.

CHAPITRE SEPTIÈME

Le cinéma

L'encyclique *Vigilanti Cura*. — Caractère immoral des films. — Directives épiscopales. — Centre catholique d'action cinématographique. — Cinéma paroissial. — Ligue de décence.

CHAPITRE HUITIÈME

Bonnes mœurs

Disparition de la pudeur. — Annonces illustrées. — Démarches fructueuses. — Les plages. — Importante ordonnance. — Pouvoir des conseils municipaux. — Danses et modes.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)*
S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.*
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)*
S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.*
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.*
E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)*
S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.*
Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence dicte. (Allocutions et lettres — IV)*
S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?*
S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)*
S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.*
B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)*
S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.*
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Éducation.*
R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)*
S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.*
Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Église. (Allocutions et lettres — VIII)*
S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.*
R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada.*
Mlle D. H. Stepler
363. *Message au monde orlier. (Allocutions et lettres — IX)*
S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Église et le nationalisme.*
P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Cioisme — I.*
R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales ».* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.*
Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.*
R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.*
E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X).*
S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Cioisme—II. (Devoirs de l'élève.)* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* U. E. H.
381. *Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada.* E. S. P.
382. *Culture de la liberté au foyer et à l'école.*
R. P. M.-Alcantara Dion, O. F. M.
383. *La Moralité publique.*
P. Archambault, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.

